



Appel à candidature poste de **CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL**

Le comité départemental de l'Isère de Judo-Jujitsu Kendo et Disciplines Associées recrute son Conseiller Technique Fédéral, titulaire du DESJEPS spécialité « Performance Sportive mention Judo » ou du BEES 2ème degré option Judo-Jujitsu.

Les candidatures de titulaires du DEJEPS spécialité « Performance Sportive mention Judo » ou BEES 1er degré de judo seront étudiées sous réserve d'un projet de formation à court terme visant l'obtention du DESJEPS.

Les candidatures (lettre de motivation, CV et carte pro) sont à adresser par mail avant le 27/06/2021, à l'adresse mail suivante :

Présidente du comité départemental Isère, Mme Chantal MAILLARD : president_comite38@ffjudo.com

Copies mails : ETR Ligue AURA : guy.delvingt@ffjudo.com

DTN Adjoints : cecile.grasso@ffjudo.com ; sebastien.mansois@ffjudo.com ;
patrick.lacombe@ffjudo.com

Après étude des candidatures, des entretiens seront organisés dans la semaine **du 28 Juin au 02 Juillet**.

Intitulé de la fonction : Conseiller Technique Fédéral

Type de Contrat de travail : Contrat à Durée Indéterminée à temps plein

Date prévisionnelle d'embauche : **Poste à pourvoir le plus rapidement possible à l'issue de la phase des entretiens.**

Classification : Technicien – groupe 5 de la CCNS

Rémunération : Rémunération mensuelle brute : 2 052,83 € (Au 28/02/2021)

OBJET DU POSTE du Conseiller Technique Départemental

- Il assure le développement et la coordination d'actions mises en œuvre par le comité départemental de l'Isère de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées ;
- Il est membre de l'Équipe Technique Régionale (ETR), il participe aux réunions ;
- Les missions sont principalement effectuées pour le compte du Comité Départemental de l'Isère de Judo ;
- Des missions auprès de l'ETR, pour le compte de la Ligue AURA de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées, peuvent être effectuées, suite à un planning mis en place entre les deux structures OTD.



- Les missions sont définies et précisées pour chaque olympiade sportive par une lettre de mission qui peut être ajustée, si besoin, annuellement ;
- Les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition et pourront justifier la mise en place d'un plan individuel de formation

PRINCIPALES ACTIVITES du Conseiller Technique Départemental

- Assure le développement de la pratique du Judo-Jujitsu et disciplines Associées sur le territoire isérois ;
- Intervient au sein des structures PPF et associées du territoire (Pôle Espoirs de Grenoble notamment)
- Contribue à l'accroissement du nombre de licenciés dans la discipline ;
- Relais de l'action fédérale en direction des clubs et travail de proximité avec les clubs : informations et conseils, soutien aux projets associatifs, promotion, ...
- Organise le suivi des activités fédérales (statistiques, ...) et coordonne les manifestations du comité de l'Isère de Judo-Jujitsu ;
- Assure le suivi du développement du judo de haut niveau dans l'Isère, tant à titre individuel qu'au titre des clubs labellisés ;
- Assure l'accompagnement sportif et technique auprès des licenciés du comité départemental Judo-Jujitsu de l'Isère et logistique événementielle ;
- Répond aux sollicitations du Conseil Départemental Isère et des autres partenaires, à titre d'expert notamment ;
- Assure le suivi et la coordination des manifestations sportives d'envergures inscrites au calendrier de la fédération et organisées dans l'Isère ;
- Encadre les stages sportifs, regroupements, actions de détection et de formation des jeunes sportifs ;
- Intervient sur la formation initiale et continue des enseignants du comité départemental de l'Isère de Judo-Jujitsu et assure le suivi de la formation tant des encadrants que des sportifs au sein de tous les clubs départementaux ;
- Participe aux réunions statutaires et réunions de commissions du comité départemental de l'Isère de Judo-Jujitsu ;
- Assure la mise en œuvre et le suivi d'actions de prévention de la violence, de la délinquance et du dopage ;
- Participe aux réunions et missions de l'ETR et aux stages de formation de l'encadrement technique.



CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Durée du temps de travail : Temps plein – le volume annuel de travail est fixé à 1575 heures effectives, auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L.212-16 du code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'est pas habituellement donné le dimanche. L'organisation du temps de travail sera planifiée chaque année en cohérence avec la lettre de mission qui régit les missions annuelles du salarié.

Lieu : le lieu de travail est situé au comité de l'Isère de Judo-Jujitsu, 7 rue de l'Industrie, Maison Départemental des Sports, 38320 EYBENS

Compte tenu de la nature de l'activité, une partie des missions se déroulera en dehors du siège social de l'association, avec des déplacements professionnels sur l'ensemble de la région ou au-delà (possibilité de prise en charge aux conditions fixées par l'association).

Convention concernée : Convention Collective Nationale du Sport

Temps d'adaptation : Période d'essai de 2 mois

Incompatibilités : La fonction est incompatible avec l'exercice de tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD ou d'un club affilié à la FFJDA.

POSITIONNEMENT DANS L'ASSOCIATION

Sous l'autorité fonctionnelle de la Présidente du comité départemental de l'Isère de Judo - Jujitsu ;

Sous l'autorité technique du DTN (Directeur Technique National) de la FFJDA ou de son représentant : le directeur ETR judo (Équipe Technique Régionale)

COMPETENCES NECESSAIRES

- Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo »
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication ainsi que des outils informatiques : Word, Excel, Powerpoint, réseaux sociaux, ...
- Patrimoine de connaissances ou expériences : sport de haut niveau, formation de cadres, vie fédérale, enseignement du judo, organisations événementielles, textes officiels, ...
- Permis de conduire B

EVALUATION DU TRAVAIL

Entretien annuel